

Durée de la formation ?

1 jour – soit 7 heures.

À qui s'adresse cette formation ?

Aux juristes des sociétés d'assurance vie désireux de s'informer sur le dernier état de la jurisprudence ainsi qu'à toute personne amenée à conseiller la souscription d'un contrat d'assurance-vie, la désignation ou la modification de bénéficiaires.

Pour obtenir quoi ?

Connaître les clés pour apprendre à réagir aux revendications et réclamations et apprendre à rédiger correctement les clauses bénéficiaires.

Quels objectifs pédagogiques ?

Renforcer les connaissances en matière de contrats d'assurance-vie, tant sur le plan juridique que sur le plan fiscal.

Appréhender l'actualité législative et jurisprudentielle récente en matière d'assurance-vie.

Maîtriser les règles de l'assurance-vie dans la pratique quotidienne.

Quelles méthodes mobilisées ?

Par une analyse de la jurisprudence et des textes nouveaux avec un avocat spécialiste.

Quels sont les prérequis ?

Connaissances de base en droit qui seront approfondies lors de la journée de formation.

Quelles modalités d'évaluation ?

Une évaluation des acquis des objectifs sera réalisée durant la formation.

Qui anime cette formation ?

Sébastien COMPAROT,

Avocat au Barreau de Paris, associé au cabinet FIDAL, intervient régulièrement comme conseil sur des dossiers de gestion et de transmission de patrimoine, spécialement dans le domaine de l'assurance vie.



La formation en pratique...

Quand et où ?

6 novembre 2023

9 h 00 - 12 h 00 et 14 h 00 - 17 h 30

En distanciel, via l'application TEAMS

Combien ça coûte ?

1000 € HT + TVA 20%, soit 1 200 € TTC.

Les frais de participation couvrent la journée de formation, la documentation complète, le déjeuner et les pauses café.

Qu'allez-vous apprendre ?

Les droits du souscripteur du contrat d'assurance-vie

Evolutions sur la souscription du contrat

- Souscription par un mineur
- Souscription du contrat par un majeur protégé
- Souscription du contrat par un quasi-usufructier

L'ajout d'un nouveau souscripteur-assuré à un contrat existant

Le droit au rachat du contrat

- Exercice de la faculté de rachat
- Saisissabilité de la valeur de rachat du contrat
- Valeur de rachat et liquidation de communauté : impacts de la réponse ministérielle Ciot

La fiscalité des rachats depuis la loi de finances pour 2018

Les droits du bénéficiaire du contrat d'assurance vie

La validité, l'opposabilité et la preuve de la clause bénéficiaire

La détermination du bénéficiaire

- Interprétation de la clause bénéficiaire
- Désignations interdites
- Contentieux de la clause-type « mes héritiers »
- Intérêt des clauses bénéficiaires démembrées
- Validité des clauses dites « à option »
- Représentation du bénéficiaire prédécédé

L'acceptation ou la renonciation au bénéfice du contrat

La fiscalité de la transmission des capitaux-décès

La remise en cause de la transmission : le contentieux des primes exagérées

- Critère de l'exagération et rôle de l'utilité du contrat
- Conséquences de l'exagération

01 44 51 04 00
info@caritat.fr

Qu'en disent les stagiaires ?

« Le formateur et le contenu étaient très intéressants. »

DVM, Chargée de conseil relation client – MAAF VIE

Cette formation est proposée en partenariat avec

